



LA CHARTE DU CONTRIBUABLE :

Des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

La société a besoin d'organiser le fonctionnement de ses services et de ses structures, elle doit donc alimenter le budget correspondant. Chaque citoyen en capacité de le faire doit y contribuer en proportion de ses revenus et doit être fier de participer à cette organisation de la société de manière à échapper à l'anarchie.

Pour susciter cette fierté, les décideurs politiques doivent orienter les dépenses vers le meilleur intérêt de tous, c'est le respect et les fonctionnaires doivent veiller à la bonne application des règles démocratiquement adoptées, c'est l'équité.

On se rend actuellement compte que des désordres importants existent chez les 3 parties impliquées et que l'anarchie prévaut. Elle est le fruit du laisser aller ambiant. La politique des villes n'est pas toujours bien orientée, la maintenance et la surveillance réglementaire ne sont pas toujours bien assurées. Ces trois facteurs ouvrent la porte à des débordements dans la réalisation des constructions et les redressements qui ont été entamés ces derniers mois n'apparaissent pas comme étant homogènes et équitables.

La méthode suivant laquelle s'opère la mise à jour cadastrale appelle plusieurs observations : Le produit fiscal actuel est appuyé sur une minorité de contribuables, a-t-on entrepris de répertorier les propriétés qui ne contribuent pas ?

Ceux qui contribuent déjà connaissent dans certains cas des augmentations démesurées qui poussent au suicide et qui ne peuvent qu'être contestables par leur démesure.

La nouvelle détermination des valeurs locatives cadastrales est établie sans explication, des courriers sont envoyés avec des en-têtes fantaisistes et leur rédaction incline à douter des compétences mises en jeu. Les visites sont réalisées par des agents qui n'ont aucune capacité à décliner leur qualité et prouver leur mandat officiel.

Lorsque l'on veut contacter les services fonciers du centre des finances publiques, c'est la croix et la bannière pour obtenir un interlocuteur et un rendez-vous. Il semble même que la vague de redressements pratiqués ces derniers mois génère une masse importante de demandes de justification dans la mesure où certains de ces calculs aboutissent à des résultats hors de raison sans commune mesure avec le ratio habituellement constaté par rapport au loyer réel du logement considéré.

La graduation des valeurs locatives cadastrales semble plutôt hétérogène puisque des compositions de logement semblables, voire voisines aboutissent à des sanctions différentes.

Les services municipaux confondent tous les aspects fiscaux et sont incapables de renseigner utilement.

Les élus de proximité doivent veiller en permanence à ce que les contributions soient payées de retour dans la gestion de la ville grâce à des infrastructures maintenues correctement, grâce à des structures de service à la hauteur des besoins.

Les contribuables demandent que des méthodes rigoureuses soient appliquées dans la révision de l'assiette foncière, respectueuses des textes, respectueuses de la bienséance dans les prises de contact avec les administrés et de leur capacité logiquement établie à payer l'impôt réclamé.

On ne peut pas répondre à l'anarchie par l'improvisation. On doit au contraire, pour être persuasif, répondre par la transparence dans les démarches et le professionnalisme qui s'impose.